

LE FIL

POUR LES MILITANTS ET LES MEMBRES INTERNATIONAUX
AOÛT / SEPTEMBRE 2010 VOLUME 40 N°004

AMNESTY
INTERNATIONAL



L'INTERDICTION DU VOILE EST CONTRAIRE AUX DROITS HUMAINS





VOYAGEZ POUR LES DROITS HUMAINS

En ce mois d'août, Amnesty International entreprend un voyage dans les droits humains par la création d'un espace virtuel qui peut contribuer à changer les choses.

Partez en voyage avec nous. Parcourez le monde ! Découvrez que la pauvreté, c'est aussi une question de droits humains. Comprenez pourquoi vous êtes concernés par ces problèmes. Rencontrez d'autres personnes touchées, rendez-leur visite et écoutez leurs témoignages. Racontez vous-même ce que vous vivez. Faites tout votre possible pour mettre un terme à la mortalité maternelle et aux atteintes aux droits humains dans les bidonvilles, obliger les entreprises à rendre des comptes et exiger l'accès à la justice. Vous pouvez choisir le lieu à visiter, les questions à envisager, les actions auxquelles participer, en ligne et sur le terrain.

Vous recevrez un dossier vous permettant d'enregistrer tout ce que vous aurez vu et fait au cours de votre voyage. Amnesty International rassemblera votre récit de voyage et ceux de vos compagnons de route, et les utilisera comme preuves à l'appui, pour montrer aux États et aux décideurs ce qui se passe et ce qu'il faut faire. Nous leur montrerons aussi que des millions de militants ne cesseront pas de demander justice tant que les problèmes ne seront pas résolus.

N'attendez pas. Commencez votre voyage maintenant.

Rejoignez-nous sur www.amnesty.org/rightsjourney

CECI EST VOTRE FIL

MERCI DE NOUS DIRE SI VOUS L'APPRÉCIEZ

- » Vous êtes-vous servi des actions ?
- » Avez-vous parlé autour de vous des informations qu'il contient ?
- » Quels sont les sujets que vous aimeriez voir traités plus largement dans les prochains numéros ?
- » Avez-vous des articles ou des photos dont vous aimeriez faire profiter d'autres membres ?
- » Dernier point : n'oubliez pas de vous rendre sur notre blog à l'adresse www.amnesty.org/livewire

Merci d'envoyer vos commentaires et vos suggestions à :

WIRE
Editorial and Publishing Programme
Amnesty International
International Secretariat
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni

ou envoyez-nous
un courriel à
yourwire@amnesty.org

© Amnesty International Publications 2010
www.amnesty.org
Index AI : NWS 21/004/2010
ISSN : 1472-443X

ÉFAI pour la version française
47, rue de Paradis - 75010 Paris
imprimé sur papier recyclé
Banbury Litho - Oxon - Royaume-Uni.

Tous droits de reproduction réservés.
Cette publication ne peut faire l'objet, en tout ou en partie, d'aucune forme de reproduction, d'archivage ou de transmission, quels que soient les moyens utilisés (électroniques, mécaniques, par photocopie, par enregistrement ou autres), sans l'accord préalable des éditeurs.

Photo de couverture : Des musulmanes chiites assistent à la fête de l'Achoura dans le quartier d'Al Kadhimiya, dans le nord de Bagdad, en Irak (décembre 2009)
© AP Photo/Khalid Mohammed

RECEVOIR LE FIL

Souhaitez-vous en savoir plus sur les actions d'Amnesty International ou vous servir du FIL pour faire avancer vos propres projets ?

LE FIL peut être téléchargé à cette adresse : www.amnesty.org.
Pour recevoir un exemplaire papier gratuit, il vous suffit de devenir membre international – rendez-vous en dernière page de ce numéro pour en savoir plus.

Les institutions le souhaitant sont invitées à acheter des exemplaires. Pour six numéros annuels, elles devront payer **35 livres sterling, 54 dollars des États-Unis ou 41 euros**. Les sections d'Amnesty International peuvent acquérir des exemplaires pour leurs membres. Contactez-nous par courriel (wire.subscribe@amnesty.org) ou par téléphone : + 44 207 413 5814/5507.

SUIVEZ LE FIL

CONDAMNÉS À LA PAUVRETÉ

Au Brésil, certaines communautés indigènes chassées de leurs terres sont aujourd'hui vulnérables à la discrimination, à l'exploitation et à la violence. Le gouvernement brésilien doit protéger leurs droits fondamentaux.

PAGE 2



SURMONTER LE PASSÉ DANS LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Alors que la RDC fête son 50^e anniversaire, LE FIL s'intéresse à l'avenir des droits humains dans ce pays ravagé par la guerre.

PAGE 8

INTERDICTION DU VOILE

Sachez pourquoi Amnesty International s'oppose à l'interdiction du voile intégral.

PAGE 15

Q&R

Valdênia A. Paulino Lanfranchi est la fondatrice du Centre des droits humains de Sapopemba à São Paulo. Elle explique au FIL pourquoi il est essentiel pour les habitants des bidonvilles brésiliens que les Objectifs du millénaire pour le développement soient réexaminés. **PAGE 13**

JAMAIS ILS N'ABANDONNERONT

Les familles des victimes de disparitions forcées cherchent encore à obtenir justice des années, voire des décennies après la disparition de leurs proches. **PAGE 16**. Soutenez-les en signant et en envoyant les **cartes postales** de l'encart.



ET PUIS ENCORE ?

Découvrez la crise des droits humains dans le nord-ouest du Pakistan, les exécutions au Bélarus (**PAGE 7**) et les déplacements de personnes à l'intérieur de leur propre pays en Géorgie (**PAGE 18**). Réclamez la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association au Myanmar (**PAGE 18**) et participez à la campagne d'Amnesty International au Ghana pour l'abolition de la peine de mort (**PAGE 19**). Enfin, signez et envoyez une carte postale demandant que les responsables des disparitions forcées au Soudan rendent des comptes (**PAGE 20**).

APPELS MONDIAUX

LISEZ,
DIFFUSEZ,
AGISSEZ

VOIR L'ENCART

CONDAMNÉS À LA PAUVRETÉ

LES GUARANIS-KAIOWÁS PAIENT AU PRIX FORT LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DU BRÉSIL. ELLE LEUR COÛTE LEURS TERRES, LEURS DROITS ET LEUR CULTURE.

Trente-trois familles guaranis-kaiowás de la communauté de Laranjeira Nanderu, dont environ 85 enfants, vivent le long de l'autoroute B-169, dans l'État brésilien du Mato Grosso do Sul, en bordure de leurs terres ancestrales. Malgré les menaces des gardes armés employés par le propriétaire des terres, ces familles refusent de partir. Elles n'ont pas d'eau potable ni d'abris satisfaisants, la zone est souvent inondée et leur campement grouille d'insectes et de sangsues.

Ces familles ont été expulsées le 9 septembre 2009 des terres ancestrales qu'elles avaient réoccupées en 2007. La police fédérale, qui a supervisé leur expulsion, a informé le propriétaire des terres que les membres de cette communauté reviendraient chercher le reste de leurs biens, notamment les toits en paille nécessaires à la reconstruction de leurs cabanes. Mais le propriétaire a incendié les maisons et tous les biens de la communauté. N'ayant pas pu récupérer les toits en paille, ces familles vivent maintenant dans des cabanes couvertes de bâches en plastique noir, alors que la température dépasse les 30 °C dans la journée. Elles sont aujourd'hui de nouveau menacées d'expulsion par l'autorité en charge de l'autoroute.

Au Brésil, plus de 700 000 personnes appartiennent à des peuples indigènes, et l'on y trouve le plus grand nombre de groupes isolés au monde ; le pays compte plus de 200 groupes indigènes parlant plus de 180 langues différentes. Leurs terres ancestrales ont une importance cruciale pour leur identité et leur bien-être social, culturel et économique, ce que traduit bien l'expression inventée par le gouvernement : « L'Indien est la terre ». Cependant, depuis des siècles, les peuples indigènes du Brésil n'ont cessé d'être chassés de leurs terres – et ce processus se poursuit. Les

conséquences sont désastreuses. Privées de leurs terres, les communautés indigènes sont condamnées à vivre dans la pauvreté. Bien souvent, elles sont aujourd'hui exposées à la discrimination, à l'exploitation et à la violence.

La résistance de tant de cultures et de modes de vie indigènes à ces siècles d'atteintes aux droits humains témoigne de leurs capacités de survie. Depuis les années 1990, le développement d'organisations indigènes autonomes a permis à ces peuples de s'impliquer de façon nouvelle et dynamique dans la lutte pour leurs droits aux niveaux local, régional, national et international.

DES POCHEs DE PAUVRETÉ

Certes, le Brésil est devenu au cours des trente dernières années une puissance économique mondiale, mais sa croissance et son accession à la richesse n'ont pas amélioré le sort de millions de personnes vivant dans la pauvreté. Ces disparités sont particulièrement visibles chez les peuples indigènes. Selon les chiffres officiels, plus d'un tiers des indigènes du Brésil vivent dans une extrême pauvreté.

Les Guaranis-Kaiowás et les Nhandevas sont de loin les plus grands groupes indigènes de l'État du Mato Grosso do Sul. On trouve dans le sud de cet État des zones de peuplement indigène dense qui comptent parmi les plus pauvres du pays. Des communautés rurales pauvres subsistent au milieu de grands domaines d'élevage et de plantations de soja et de canne à sucre tandis que la population des réserves urbaines surpeuplées est atteinte par la malnutrition et les maladies.

Selon le rapport 2009 sur le Brésil du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones, le Mato Grosso do Sul

« a le taux de mortalité infantile autochtone le plus élevé en raison des mauvaises conditions de santé et des problèmes d'accès à l'eau et à la nourriture liés au manque de terres ».

PROMESSES ET LENTEURS

La Constitution brésilienne de 1988 reconnaît le droit des peuples indigènes aux « terres traditionnellement occupées par des Indiens ». Elle met le gouvernement fédéral dans l'obligation de protéger les terres ancestrales et de les rendre aux peuples indigènes du Brésil. La procédure de transfert, très complexe, est gérée par la Fondation nationale de l'Indien (FUNAI) et comprend cinq étapes : l'identification, la délimitation, la démarcation, la ratification et l'enregistrement.

La Constitution ordonnait de procéder à la démarcation de toutes ces terres d'ici à 1993, mais le processus de transfert s'est révélé terriblement lent. Il faut souvent des années, voire des décennies, pour qu'une requête aboutisse. Ces lenteurs sont dues à plusieurs facteurs. Souvent, des groupes d'intérêts font jouer leur pouvoir politique et économique pour retarder et empêcher le processus. Par ailleurs, les autorités judiciaires sont très lentes à se prononcer sur les nombreux recours engagés contre le processus de démarcation.

La victoire du président Luiz Inácio Lula Da Silva et de son parti aux élections de 2002 a fait naître l'espoir d'un règlement du problème des

Un chef indigène guarani-kaiowá dans la réserve de Dourados, où la pauvreté, la surpopulation et l'absence de services essentiels ont entraîné une désintégration des structures sociales (mai 2008).





droits fonciers. Cependant, malgré quelques démarcations historiques, les peuples indigènes continuent de se heurter à d'importants obstacles quand ils essaient de faire reconnaître et appliquer leurs droits.

En novembre 2007, le Bureau du procureur fédéral a signé avec le ministère de la Justice et la FUNAI un accord prévoyant l'identification et la délimitation de 36 parcelles de terres ancestrales guaranis-kaiowás d'ici avril 2010. Le gouvernement de l'État du Mato Grosso do Sul et le lobby agricole se sont opposés à cette décision et ont réussi à faire échouer le processus en déposant une série de recours. Maintenant que le délai est expiré, le parquet a annoncé son intention de demander des dommages et intérêts au gouvernement fédéral pour les torts causés aux communautés indigènes concernées.

Même dans les affaires qui ont réussi à atteindre le stade de la démarcation, les populations ont encore du mal à obtenir l'exécution des décisions. Ainsi, en mars 2005, le président Lula a ratifié officiellement le retour des terres ancestrales à la communauté Nande Ru Marangatu, dans l'État du Mato Grosso do Sul (municipalité d'Antonio João). Cependant, les recours déposés par les propriétaires terriens ont retardé l'application de cette décision et, en juin 2010, l'affaire était toujours bloquée par des recours judiciaires en suspens au niveau de l'État.

Privés de leurs terres ancestrales et d'emplois dans les domaines agricoles locaux en raison de l'hostilité que suscitent dans la région leurs revendications foncières, de nombreux hommes de la communauté Nande Ru Marangatu parcourent maintenant plusieurs centaines de kilomètres pour

couper la canne à sucre dans des plantations, souvent dans des conditions difficiles, s'apparentant à de l'exploitation.

C'est ce qu'a fait José, 34 ans, qui a décrit les conditions terribles qui l'attendaient à son arrivée dans les champs de canne à sucre de la municipalité de Sidrolândia, après six heures de bus. « Quand vous arrivez là-bas, c'est l'enfer, a-t-il déclaré. Nous n'avions pas de savon, rien pour nous doucher ni dormir. Ils vous louent la chambre, et ils la déduisent de votre salaire. Ils vous promettent 450 réaux [environ 200 euros], mais vous n'en voyez jamais la couleur ; tout ce que vous mangez ou buvez est déduit. Certains voulaient se pendre. [Quand nous sommes partis, des groupes de travailleurs qui n'avaient pas été payés depuis des mois] pleuraient au milieu des champs de canne à sucre. »

À gauche : Des membres de la communauté guarani-kaiowá de Passo Piraju (mai 2009). Ils ont défendu pendant des années leurs droits aux terres ancestrales, mais vivent aujourd'hui sur une petite parcelle entourée de plantations de canne à sucre. À droite : Des membres de la communauté guarani-kaiowá de Passo Piraju (août 2005).

TUÉS POUR AVOIR REPRIS LEURS TERRES

Dans les années 1990, face à la détérioration des conditions de vie dans les réserves, les Guaranis-Kaiowás ont adopté une stratégie appelée *retomada* – qui consiste à réoccuper pacifiquement de petites parcelles de terres sur leurs territoires ancestraux – pour tenter de faire accélérer le processus de démarcation. Ils se sont heurtés à des menaces, des violences et des expulsions de la part de groupes armés engagés par les propriétaires terriens. Plusieurs chefs indigènes ont été tués. La lenteur des procédures et l'impunité généralisée des auteurs d'attaques et d'homicides contre des indigènes ont jeté les bases d'un climat de violence persistant.

Rolindo et Genivaldo Vera, deux cousins d'une vingtaine d'années, enseignaient la lecture et l'écriture à Pirajuí, communauté de 3 000 Guaranis-Kaiowás. Le 29 octobre 2009, un groupe d'environ 25 membres de cette communauté a réoccupé des terres agricoles près de la ville de Paranhos. Ces terres auraient dû être étudiées par des anthropologistes du gouvernement afin de pouvoir être identifiées et délimitées, conformément à l'accord de 2007, mais les exploitants agricoles locaux avaient bloqué à plusieurs reprises les tentatives d'études.

Le lendemain, des dizaines d'hommes armés sont arrivés et le groupe s'est enfui dans une forêt voisine. Des membres de la communauté disent avoir vu Genivaldo Vera être emmené par les hommes armés et Rolindo Vera prendre la fuite dans la forêt. Le 7 novembre 2009, le corps de Genivaldo Vera a été retrouvé dans un ruisseau voisin. Les photos du cadavre rendues publiques par la police montrent qu'il avait eu la tête rasée et que son corps portait de nombreuses ecchymoses. On ignore toujours ce qu'il est advenu de Rolindo Vera. Son entourage craint qu'il n'ait été enlevé et emmené au Paraguay.

En 2007, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Le Brésil a pris part à sa rédaction et a voté en faveur de son adoption, faisant remarquer que, sur son territoire, les peuples indigènes « jouent un rôle essentiel dans le développement de la société à tous les niveaux,



y compris pour le développement de la vie spirituelle et culturelle de chacun ».

Cette Déclaration définit clairement et affirme avec autorité les droits fondamentaux des peuples autochtones, parmi lesquels les droits à la culture, à une identité propre, à un consentement préalable donné librement et en connaissance de cause, et aux terres de leurs ancêtres.

Le Brésil a aussi ratifié la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux, qui exige des gouvernements qu'ils respectent l'importance particulière que revêtent les terres ancestrales aux yeux des peuples indigènes et qu'ils reconnaissent leurs droits de propriété et de possession. Cette Convention dispose également que les peuples indigènes ne doivent pas être déplacés des terres qu'ils occupent.

À l'heure où la place du Brésil sur la scène mondiale ne cesse de grandir, le gouvernement fédéral doit considérer avec sérieux les engagements qu'il a pris en matière de droits humains. Il doit résoudre tous les conflits fonciers en suspens et veiller à ce que toute décision concernant des terres indigènes ancestrales fasse l'objet d'un consentement préalable, libre et éclairé.

AGISSEZ

Invitez le gouvernement brésilien à achever sans délai le processus de démarcation dans l'État du Mato Grosso do Sul. Le gouvernement doit prendre des mesures efficaces pour empêcher les atteintes aux droits humains contre les

populations indigènes et enquêter sur ces atteintes afin d'en identifier les auteurs et de les traduire en justice. Exhortez-le à garantir les droits prévus dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux, notamment leurs droits de ne pas être déplacés de leurs terres ancestrales et de donner leur consentement préalable, librement et en connaissance de cause, à tout projet économique sur leurs terres.

Envoyez vos appels au Ministre fédéral de la Justice :
Exmo. Sr. Luiz Paulo Teles Ferreira Barreto
Esplanada dos Ministérios
Bloco "T"
70712-902 – Brasília/DF, Brésil
Fax : + 55 61 3322 6817/ + 55 61 3224 3398
Formule d'appel : Exmo. Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,

et au secrétaire spécial aux droits humains du Brésil :
Secretaria Especial de Direitos Humanos
Exmo. Secretário Especial
Sr. Paulo de Tarso Vannuchi
Esplanada dos Ministérios
Bloco "T"
4º andar,
70064-900 – Brasília/DF, Brésil
Fax : + 55 61 3226 7980
Formule d'appel : Exmo. Sr. Secretário, /
Monsieur le Secrétaire spécial aux droits humains,

La Journée internationale des populations autochtones aura lieu le 9 août 2010.



RETROUVEZ LE BLOG D'AMNESTY INTERNATIONAL SUR WWW.AMNESTY.ORG/LIVEWIRE

KOWEÏT : MUHAMMAD ABD AL QADER AL JASEM

Par Ghanim Alnajjar, défenseur des droits humains et professeur de sciences politiques à l'université de Koweït

« Au Koweït, jusqu'à ce que Muhammad Abd al Qader al Jaseem soit arrêté le 11 mai 2010, nous étions très fiers de vivre dans un pays qui ne détenait aucun prisonnier politique. Son arrestation a choqué de nombreuses personnes, et sa libération, le 28 juin, augmentera encore certainement les pressions exercées sur le gouvernement pour que cela ne se

reproduise pas, dans une région du monde qui peut malheureusement être considérée comme un « désert » dans le domaine des libertés politiques.

« Muhammad Abd al Qader al Jaseem, journaliste et blogueur qui rédige des articles critiques envers le Premier ministre et d'autres représentants de l'État depuis 2005, a été convoqué le 11 mai 2010 au siège de la Sûreté de l'État et arrêté. Il a été inculpé de diffusion de fausses informations, d'insulte envers le chef de l'État, et de tentative d'atteinte aux fondements de l'État. »



Manifestation de soutien à Muhammad Abd al Qader al Jaseem, au Koweït (mai 2010).

Plus de détails sur <http://livewire.amnesty.org/category/kuwait/>

LES PERSONNES DÉPLACÉES EN HAÏTI SE SENTENT DÉLAISSÉES PAR L'ÉTAT

Par Chiara Liguori, responsable des recherches sur les Caraïbes pour Amnesty International

« Que fait l'État haïtien ? » C'est la question que l'on nous pose sans cesse depuis notre arrivée il y a une semaine. Six mois se sont écoulés depuis le séisme,

mais les personnes déplacées qui vivent dans des camps de fortune n'ont constaté aucune amélioration de leurs conditions de vie. Pour certaines, la situation s'est même détériorée. Elles se demandent s'il existe encore des autorités auxquelles s'adresser et si elles obtiendront un jour de l'aide. Elles se sentent abandonnées et trahies.

« En avril, le gouvernement a annoncé la fin de la distribution de nourriture parce

qu'il estimait que cette aide créait une dépendance et paralysait l'économie nationale. Depuis lors, de plus en plus de personnes ont du mal à obtenir la nourriture dont elles ont besoin. Le nombre de cas de malnutrition augmente et de plus en plus de filles sont obligées de se prostituer pour pouvoir manger. »

Plus de détails sur <http://livewire.amnesty.org/category/kuwait/>

À LA RENCONTRE DES FEMMES DES BIDONVILLES DE NAIROBI

Par Dani Valls, chargé de campagne pour Amnesty International

« Après la bonne couverture donnée au rapport d'Amnesty International dans les médias kenyans et internationaux, nous avons créé des ateliers avec la plupart des femmes qui avaient été interrogées dans le cadre de notre étude.

« Des membres du personnel d'Amnesty International et d'organisations partenaires ont animé hier à Kibera le premier de deux ateliers durant chacun une journée. Nous y avons présenté les résultats de l'étude à un groupe de 30

femmes, en leur demandant quelles étaient, selon elles, les mesures qui devraient être prises pour la campagne aux niveaux local, national et international.

Cela changerait tellement de choses si les personnes concernées prenaient vraiment part, avec les décideurs, au choix et à la mise en œuvre des solutions adaptées. Ces femmes courageuses ne demandent pas l'impossible, elles réclament simplement une application minimale du droit à un logement convenable, pour que leur dignité et leur sécurité soient respectées. Il s'agit là de droits que la plupart d'entre nous considèrent comme acquis dans leur vie quotidienne. »



Une femme lit le rapport d'Amnesty International sur les bidonvilles de Nairobi - AFR 32/006/2010 (juillet 2010).

Plus d'informations sur <http://snipr.com/zdhzj>

LA CRISE DES DROITS HUMAINS TOUCHE DES MILLIONS DE PERSONNES DANS LE NORD-OUEST DU PAKISTAN

Des millions d'habitants des zones tribales du nord-ouest du Pakistan sont victimes d'une crise humanitaire et des droits humains qui sévit dans la région depuis 2004. Ils sont menacés de toutes parts, aussi bien par les talibans que lors des affrontements entre ces derniers et les forces gouvernementales.

Selon des estimations basses établies par Amnesty International à partir d'informations officielles, en 2009 le conflit a tué au moins 1 300 civils dans cette région. Au total, plus de 8 500 personnes (dont des combattants) ont trouvé la mort.

Plus d'un million de personnes sont toujours déplacées. Privées de leurs moyens de subsistance, elles ont un besoin urgent d'aide.

Un enseignant ayant quitté la vallée de Swat avec sa famille en mars 2009 a déclaré à l'organisation : « Le gouvernement nous a livrés aux talibans. Ils ont chassé les filles de l'école, dit aux hommes de se laisser pousser la barbe et menacé ceux

qu'ils n'aimaient pas. Notre gouvernement et notre armée n'ont jamais essayé de nous protéger. »

Le récent rapport d'Amnesty International : "As if hell fell on me": *The human rights crisis in northwest Pakistan* (ASA 33/004/2010), est basé sur près de 300 entretiens avec des habitants des Agences tribales sous administration fédérale (FATA) et des régions voisines de la province de la Frontière du Nord-Ouest.

Ces personnes ont indiqué que les talibans visaient les enseignants, les travailleurs humanitaires et les militants politiques et qu'ils détruisaient les écoles et les dispensaires accueillant en particulier les filles et les femmes. Les forces armées pakistanaises avaient parfois recours à une force excessive et aveugle lors des attaques aériennes, blessant et tuant des civils.

« On a entendu des bombes exploser près de Kala Pani, à deux kilomètres d'ici, a déclaré un homme de l'agence tribale de Bajaur (FATA).



© Amnesty International

On a appris plus tard que les avions avaient lâché trois bombes sur une source d'eau à Kala Pani. Six femmes ont été tuées et quatre blessées. »

Le gouvernement pakistanais n'a guère pris de mesures pour garantir les droits des habitants de la région. La Constitution de 1973 exclut clairement les FATA des systèmes législatifs, judiciaires et parlementaires pakistanais.

Amnesty International exhorte le gouvernement pakistanais comme les talibans à respecter le droit international humanitaire et à adopter toute mesure permettant d'empêcher

Des familles fuient les combats entre talibans et forces gouvernementales dans la région de Maidan, au nord-ouest du Pakistan (avril 2009).

la mort de civils et de protéger les hôpitaux, écoles et autres bâtiments. Ils doivent en outre laisser la voie libre aux ONG qui veulent aider les personnes blessées et déplacées.

AGISSEZ

Pour en savoir plus, regardez la vidéo à l'adresse <http://sn.im/y81ka>

UNE BALLE DANS LA NUQUE : LES EXÉCUTIONS CONTINUENT AU BÉLARUS

Le 14 mai, deux hommes ont été condamnés à mort par le tribunal régional de Grodno pour le meurtre de trois personnes lors d'un vol à main armée en octobre 2009. Si les appels interjetés devant la Cour suprême sont rejetés et si le président Alexandre Loukachenko leur refuse la grâce, ils seront exécutés d'une balle dans la nuque. Selon la coutume au Bélarus, ni eux ni leurs familles ne connaîtront la date de l'exécution et ils ne seront pas autorisés à se voir une dernière fois. Les corps seront enterrés dans un lieu tenu secret.

Ces sentences ont été prononcées deux jours seulement après une session des Nations unies au cours de laquelle des États membres avaient exhorté le Bélarus à abolir la peine de mort ; la délégation bélarussienne avait répondu que le gouvernement envisageait de s'orienter vers l'abolition. Le Conseil de l'Europe a réprouvé ces condamnations et exhorté le Bélarus à les commuer immédiatement. Ce pays est le dernier d'Europe et de l'ex-Union soviétique à procéder encore à des exécutions.

Ces deux condamnations font suite aux exécutions de Vassily Youzeptchouk et d'Andreï Jouk, qui ont eu lieu le 18 mars 2010 à l'issue de procès inéquitables et malgré les appels à la clémence de la communauté internationale. La mère d'Andreï Jouk a expliqué que le fait de ne pas savoir où il était enterré augmentait sa peine, et que son petit-fils de huit ans était souvent debout, en silence, devant le portrait de son père. « Je ne sais pas à quoi il pense dans ces moments-là », a-t-elle déclaré.

La communauté internationale doit absolument faire pression sans relâche sur le Bélarus si l'on veut que la peine de mort soit totalement abolie en Europe et dans l'ex-Union soviétique.

AGISSEZ

Demandez au président Loukachenko de commuer immédiatement toutes les de peines mort prononcées, de déclarer immédiatement un moratoire et de faire preuve de son engagement à abolir à terme la peine capitale.

Envoyez vos appels à :

Alyaksandr Lukashenka
Président
ul. Karla Marxa 38
220016 Minsk
Bélarus

Courrier électronique :
press@president.gov.by

Formule d'appel :
Monsieur le Président,

UN RETOUR IMPOSSIBLE ?

SURMONTER LE PASSÉ EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, UN DÉFI

Andrew Philip, ancien chercheur d'Amnesty International, se penche sur l'avenir des droits humains en République démocratique du Congo (RDC) à l'heure du 50^e anniversaire du pays.

Voilà plus de dix ans que je travaille sur la République démocratique du Congo. Depuis le plus fort du conflit, à l'époque où le Rwanda, l'Ouganda et les groupes armés congolais qui en dépendaient occupaient environ la moitié du territoire, jusqu'à la « paix » hautement incertaine d'aujourd'hui, le pays s'est caractérisé par une insécurité qui semble ne jamais toucher à sa fin à l'est et de brusques éruptions de violence dans d'autres régions.

Le monde s'est tellement habitué à la violence et au non-respect des droits humains au Congo que les atrocités qui s'y déroulent font rarement les gros titres. Ce début de siècle a été à lui seul le théâtre des horreurs de l'Ituri où, entre 2000 et 2003, 60 000 personnes peut-être ont été tuées et d'innombrables autres mutilées, du bain de sang des « guerres du diamant » de Kisangani, au cours desquelles les armées rwandaise et ougandaise ont échangé des tirs d'artillerie au cœur d'une des plus grandes villes de RDC, et d'autres nombreux massacres. L'est du pays compte de multiples charniers datant des quinze dernières années et parfois exhumés par des agriculteurs. Le souvenir de ces crimes et le

deuil qui s'y rattache chez les Congolais sont encore vifs.

Il y a aussi des guerres à l'intérieur des guerres : la guerre contre les femmes et les filles, qui se manifeste par la généralisation des viols, y compris les viols collectifs et les viols d'enfants et de femmes âgées. Ces actes sont la conséquence du conflit, mais ils sont aussi le reflet d'un contexte discriminatoire plus vaste, où les femmes, souvent pourtant la principale source de revenus de la famille et les piliers de la communauté, demeurent marginalisées sur le plan politique et économique. La guerre contre les enfants continue elle aussi. Recruter des enfants pour les envoyer au combat est un des crimes les plus atroces que l'on puisse imaginer ; ceux de RDC en ont largement pâti. Aujourd'hui encore, des enfants vivant dans les camps de réfugiés des pays voisins sont incités à rentrer au Congo, leurrés par des promesses d'éducation, tout cela pour se retrouver enrôlés de force au service d'une milice armée, où ils subissent coups, violence sexuelle et esclavage.

La période ouverte par l'Accord global et inclusif de paix de décembre 2002, censé mettre un terme définitif au conflit qui avait éclaté en 1998, laisse l'impression générale d'occasions manquées. Le peuple congolais était en droit d'espérer une paix durable, l'amélioration de la sécurité et le respect des droits humains, ainsi qu'un développement économique et social. Malgré des promesses réitérées,

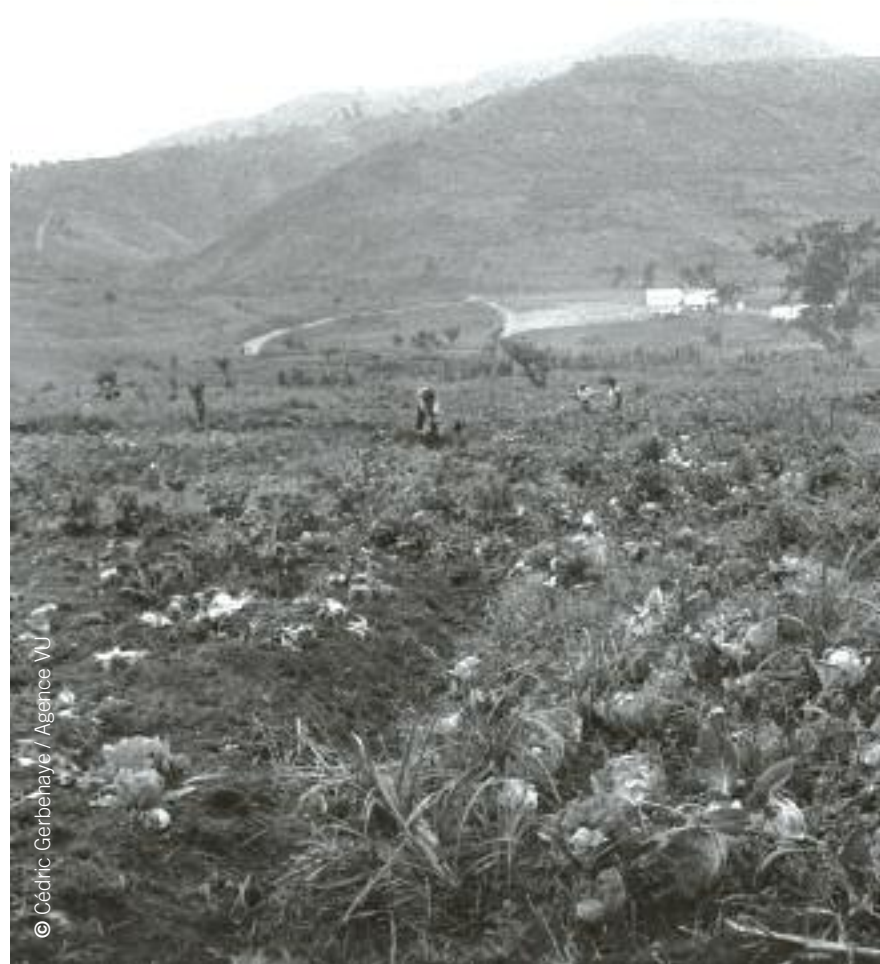
rien de cela n'est arrivé. Aujourd'hui, le conflit s'enlise à l'est dans les provinces du Kivu où les droits humains ne sont toujours pas respectés, plus de 1,8 million de personnes sont déplacées à cause des combats, les prisonniers politiques languissent toujours dans les geôles congolaises et l'armée, la police et les services secrets demeurent organisés en factions, brutaux et prêts à piller. Le système judiciaire n'offre au citoyen congolais moyen ni défense ni recours contre les abus de pouvoir coutumiers. Hormis quelques initiatives clairsemées, rares ont été les efforts concertés pour réhabiliter l'infrastructure du pays et les services publics dévastés. La pauvreté et la malnutrition restent endémiques dans un pays doté d'incroyables richesses naturelles. La corruption, quant à elle, semble de nouveau en hausse.

Certes, depuis 2002 les progrès sont indéniables. L'autorité de l'État, malgré sa faiblesse, est désormais présente dans presque toutes les

régions du pays et la majeure partie de la RDC est en paix. Dans le sillage des élections nationales historiques de 2006 (les premières élections démocratiques du pays depuis l'indépendance), de nouvelles institutions civiles trouvent régulièrement leurs marques. Le Sénat et l'Assemblée nationale ont montré à l'occasion qu'ils sont prêts à tenir tête au pouvoir exécutif. La Constitution de 2006 et certaines réformes judiciaires récentes incluent des engagements considérables en faveur des droits humains et des libertés politiques.

IL FAUT PLUS D'ACTION

Pourtant, aucune action réelle n'a été entreprise pour s'attaquer aux causes premières du conflit et de l'instabilité politique. Ces causes – l'impunité bien ancrée de ceux qui violent les droits humains, la prolifération des armes, l'exploitation illicite des ressources naturelles du pays, la



© Cédric Gerbeyne / Agence VU



manipulation des divisions ethniques à des fins politiques, l'effondrement des systèmes judiciaire, éducatif et sanitaire – sont évidentes depuis plus de dix ans. Cependant le gouvernement et la communauté internationale n'ont cessé d'éluider ces problèmes pour chercher des solutions politiques plus expéditives. Par conséquent, le pays est dévasté depuis 2002 par une série de crises politiques et militaires et risque de continuer à subir des bouleversements.

Tenter de résoudre ces problèmes représenterait une tâche longue et complexe dans n'importe quel contexte. Les solutions dépendent, en dernière instance, de la volonté politique et de l'assentiment des dirigeants de la RDC, cela même dont ils se montrent cependant avares dès lors qu'ils sentent que leurs intérêts personnels sont menacés. Les fidèles de Kabila occupent les postes politiques, économiques et militaires les plus élevés. La plupart d'entre eux entretiennent des liens étroits avec la

famille présidentielle et sont en général originaires de la province du Katanga, le fief de la famille Kabila. Ce « clan katangais », dont l'existence n'a jamais été reconnue publiquement, détient tous les leviers du pouvoir. Ceux qui n'appartiennent pas à ce cercle se voient exclus des hautes sphères du pouvoir.

La réforme du secteur de la sécurité – le projet de réorganisation et de professionnalisation des forces de sécurité, visant à les rendre capables d'œuvrer pour le respect de la loi et des droits humains – constitue l'un des domaines où apparaît de toute évidence un manque de véritable engagement politique. Dès le début de la transition politique en 2003, le projet de réforme du secteur de la sécurité a été au centre de l'effort international de reconstruction du Congo, mais en dépit de tous les millions de dollars prodigués à cet effet, les résultats sont remarquablement modestes. Tout en acceptant l'aide des donateurs pour l'entraînement et l'approvisionnement,

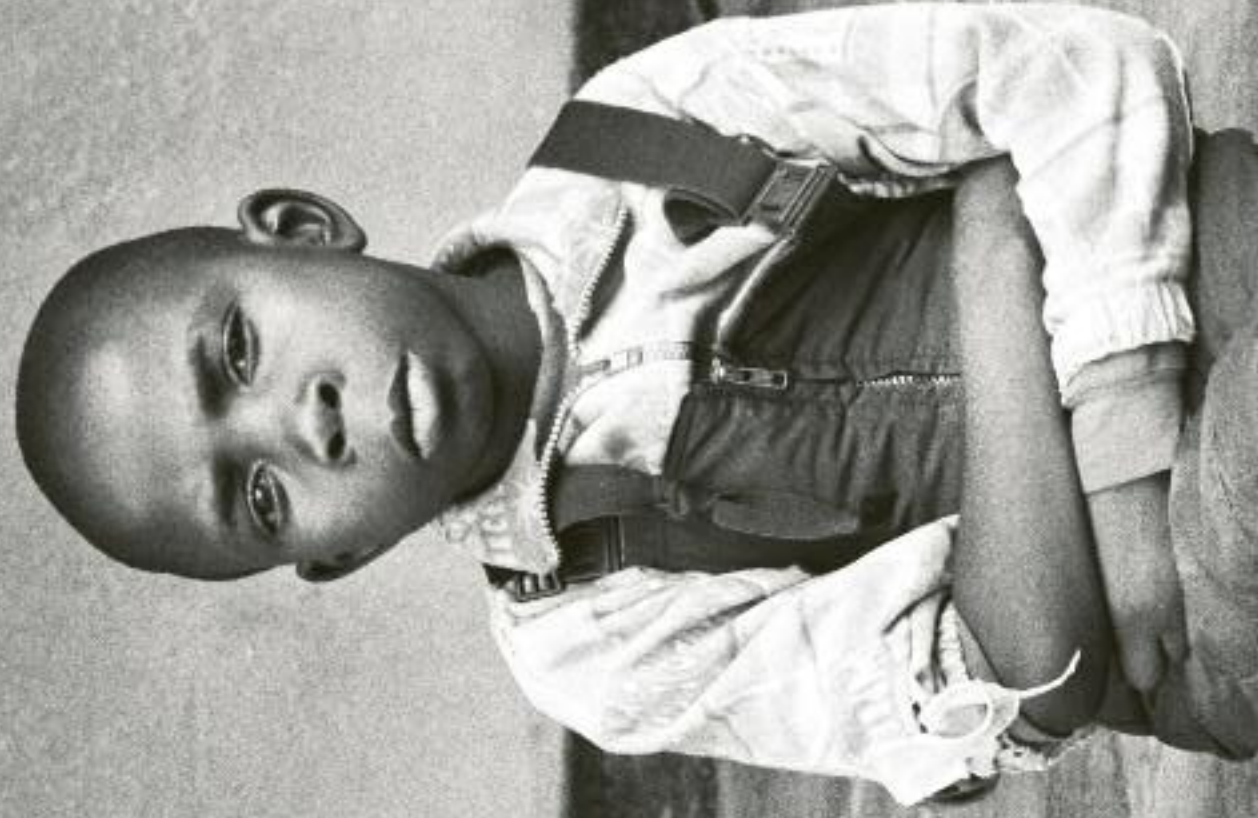
le gouvernement n'a pas mis en œuvre de réformes de fond. Celles-ci incluraient d'une part une réorganisation des systèmes de rationnement et de rémunération des militaires, sur lesquels les officiers supérieurs ont voulu garder la mainmise car la corruption en fait une source lucrative de revenus. Elles incluraient d'autre part la Garde républicaine, cette escorte présidentielle jamais intégrée au programme de réforme de l'armée. Placée sous l'autorité directe du président, la Garde est l'unité militaire la plus puissante et la mieux équipée de la nation. Son maintien, de fait, à l'état d'armée privée échappant au contrôle démocratique de l'État engendre la méfiance et le malaise dans l'ensemble de la sphère politique et militaire.

Les crimes de guerre et autres violations graves des droits humains restent fréquemment impunis, en particulier parmi les hauts gradés de l'armée, de la police et les chefs de groupes armés. La RDC recycle ses

Deux femmes travaillent aux champs près du camp de Nyanzale pour les personnes déplacées, dans le Nord-Kivu, en République démocratique du Congo (juillet 2008). Les femmes essaient de ne pas trop s'éloigner du camp car elles risquent de se faire violer.

chefs de guerre, qui sont maintenant nombreux à occuper des postes au gouvernement et au sein des forces de sécurité. En définitive, cela ne profite à personne. Le président Kabila, sommé de s'expliquer sur les raisons pour lesquelles il n'a pas livré Bosco Ntaganda à la Cour pénale internationale, a répondu que les intérêts de la paix et de la stabilité passaient avant la justice. Sans broncher, la communauté internationale dans son ensemble a adopté le même point de vue. D'après l'expérience d'Amnesty International, au contraire, rendre réellement la justice est le seul moyen de parvenir

Pascal, neuf ans, attend sa consultation quotidienne à l'hôpital de Masisi, dans le Nord-Kivu, en République démocratique du Congo.



CONSTRUIRE UN AVENIR PLUS SÛR ET PLUS JUSTE

50^E ANNIVERSAIRE DE LA
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO



AMNESTY
INTERNATIONAL



© Cédric Gerbehaye / Agence VU

à une paix durable et à la réconciliation de communautés divisées. Rien d'étonnant à ce que la RDC ait subi des cycles répétés de conflits et de violations des droits humains, si les auteurs de cette violence ont plus de chances d'être récompensés que punis par l'État.

VEILLER AUX INTÉRÊTS DE LA POPULATION

L'exploitation du plein potentiel économique du pays et son utilisation au service des besoins du peuple congolais constitue, selon Amnesty International, l'un des droits primordiaux et l'une des tâches majeures incombant au gouvernement. La RDC, l'un des États les plus pauvres au monde, a une capacité limitée à tenir dans l'immédiat tous ses engagements en matière de service public. Pourtant, la capacité qu'elle détient, grâce aux gisements miniers et autres ressources, est tout de même considérable. Il s'agit là seulement d'une mauvaise gestion des finances publiques, non orientées vers les priorités qui bénéficieraient le plus au peuple congolais. Le potentiel de la RDC à prospérer grâce à son agriculture, ses minerais et son énergie hydro-électrique, ainsi qu'à utiliser progressivement ces richesses pour satisfaire les besoins socio-économiques de sa population, est important (« Les peuples ont la libre disposition de leurs richesses et de

leurs ressources naturelles. Ce droit s'exerce dans l'intérêt exclusif des populations. En aucun cas, un peuple ne peut en être privé. » – Charte africaine, article 21). Malheureusement, le gouvernement actuel et ses prédécesseurs ont fait bien peu pour lutter contre la corruption ou instaurer des contrôles transparents des comptes de l'État. Début 2010, la Commission financière et économique du Parlement congolais a attesté la disparition, suite à des vols et détournements présumés, de plus de 108 millions de dollars du Trésor public en 2008-2009.

Enfin, un investissement gouvernemental et international bien supérieur est nécessaire dans l'une des ressources les plus négligées de RDC, ses militants des droits humains. Les défenseurs congolais des droits humains travaillent sans relâche pour les victimes et les dépossédés, avec un minimum de ressources. Ils sont souvent les seuls à offrir des services de secours et d'assistance aux victimes de viols, aux enfants victimes du conflit et de la pauvreté et aux autres groupes vulnérables et défavorisés. La plupart ont été torturés et violés, se sont fait rouer de coups et arrêter injustement pour avoir parlé haut et fort au nom de leurs communautés. Beaucoup ont souffert de ruptures familiales ou de dépressions nerveuses à cause des pressions exercées sur eux. Certains y ont laissé la vie – Pascal Kabungulu a été assassiné en 2005 mais ce meurtre n'a jamais été élucidé de manière

satisfaisante ; Floribert Chebeya, un défenseur des droits humains bien en vue, a été retrouvé mort dans sa voiture le 2 juin 2010. Beaucoup ont été contraints à l'exil, mais les meilleurs ne sont jamais partis.

Si le pays doit progresser davantage et donner toute sa mesure, il est essentiel que les intérêts du peuple congolais constituent l'objectif premier des efforts gouvernementaux et internationaux. En effet, tant que les causes sous-jacentes ne seront pas interrogées, le pays et ses habitants demeureront dans les limbes, cette zone située entre une paix insatisfaisante et la menace de nouvelles crises. Voici quelques-unes des mesures que le gouvernement de la RDC devra prendre, avec le soutien de la communauté internationale, pour apporter une solution à plus long terme au conflit.

- Exclure de l'armée nationale, de la police et des services de renseignement toutes les personnes soupçonnées de crimes de guerre et d'autres violations des droits humains tant qu'il n'y a pas eu enquête et procès. Reconstituer l'armée et la former afin qu'elle soit en mesure de protéger l'ensemble des groupes ethniques de la RDC de manière professionnelle, impartiale et respectueuse des droits humains et de la loi.

- Reconstituer et reconstruire le système judiciaire du pays, afin qu'il soit totalement indépendant et en mesure d'enquêter sur tous les crimes de guerre et toutes les violations graves des droits humains commis en RDC, et qu'il puisse traduire les

Dans le camp de Mugunga pour les personnes déplacées, près de Goma, dans le Nord-Kivu, en République démocratique du Congo, on annonce une distribution de nourriture (juillet 2008).

auteurs en justice. Conformément aux dispositions de la Constitution, limiter la compétence des tribunaux militaires aux infractions purement militaires commises par des militaires.

- Mettre fin à la guerre contre les femmes et les enfants. Réformer les lois dans les domaines où elles sont toujours discriminatoires contre les femmes et les enfants. Garantir la pleine participation des femmes et des représentants d'organisations de défense des droits de l'enfant dans toute initiative de construction de la paix, de reconstruction et de réconciliation.

- Promouvoir, encourager et protéger les militants des droits humains en RDC, qui sont souvent les seules personnes à offrir des services de soins et d'assistance aux victimes et aux personnes qui ont été privées de leurs biens.

La version intégrale de cet article figure dans *Congo in Limbo*, essai photographique de Cédric Gerbehaye, Éditions Le Bec en l'air, 2010. www.congoinlimbo.com

Le présent texte est une adaptation de la traduction d'Alice Roland.

VALDÊNIA A. PAULINO LANFRANCHI

Valdênia A. Paulino Lanfranchi, qui a grandi dans les favelas brésiliennes, a compris sur le terrain de quelle façon la pauvreté restreint les possibilités de choix et entrave les désirs de ceux qui la subissent. Aujourd'hui avocate et fondatrice du Centre des droits humains de Sapopemba à São Paulo, elle milite contre les violations des droits humains dans les favelas. Valdênia A. Paulino Lanfranchi a participé en juin à des auditions informelles organisées par l'Assemblée générale des Nations unies avant le sommet sur les Objectifs du millénaire pour le développement prévu en septembre. Au cours des auditions, des ONG et des organisations de la société civile ont donné leur avis sur la lutte mondiale contre la pauvreté.

Q Comment est né votre intérêt pour les droits humains ?

R Je suis née dans l'État du Minas Gerais. Quand j'étais petite, ma famille a déménagé à São Paulo, croyant à tort, comme beaucoup d'autres, qu'une vie meilleure nous y attendait. J'ai vu les effets de la faim, j'ai vu la mort autour de moi, le travail des enfants, la violence institutionnelle, et notamment la façon dont la police recourt arbitrairement à la force dans les favelas. J'ai été témoin de la discrimination raciale et sociale, et de l'indifférence des autorités. Cela m'a donné envie de faire quelque chose. À 14 ans, j'aidais les enfants des bidonvilles à apprendre à lire et à écrire. À 18 ans, j'ai créé un lieu d'accueil pour les filles qui voulaient se sortir de la prostitution. D'autres projets, tous destinés à lutter contre les violations des droits humains, ont également vu le jour – par exemple un centre pour la défense des droits des enfants et des adolescents, des projets permettant aux femmes d'avoir des revenus, des réunions publiques avec la population et beaucoup d'autres choses encore.

Ce qui compte, c'est que tous ces projets se sont concrétisés à l'intérieur des favelas, grâce au courage et à la créativité de leurs habitants. Dans ce contexte, notre travail a toujours eu pour objectif de renforcer le pouvoir d'action des enfants, des jeunes et des femmes, principales victimes des violations des droits humains.

Q Quels sont, selon vous, les principaux obstacles rencontrés dans la lutte contre les atteintes aux droits humains dans les bidonvilles ?

R La vie dans un bidonville ou un quartier de taudis se caractérise par de multiples violations des droits humains. Elles vont de l'absence d'un logement convenable et de restrictions du droit à la libre circulation (du fait des couvre-feux imposés par les trafiquants de drogue et la police), à des exécutions sommaires par des agents de l'État. Dans ce contexte, notre travail consiste à rendre la population plus forte, en canalisant cette force qui émane de la lutte pour la survie dans un lieu de dénuement et d'exclusion sociale. Nous attachons une grande importance à l'éducation, afin que les habitants de ces quartiers sachent comment fonctionnent ou devraient fonctionner les institutions publiques, qu'ils connaissent leurs droits et soient capables de les faire valoir.

Q Si vous pouviez changer une chose dans les favelas, que feriez-vous ?

R Notre plus grande difficulté, depuis toujours, c'est la nécessité de lutter contre la violence institutionnelle, à savoir la violence policière, et aussi l'absence de services publics dans le domaine de la santé, de l'éducation, des loisirs, etc. Il faut que les gens connaissent leurs droits. La notion de droits humains est un passeport qui permet aux personnes vivant dans

la pauvreté de se faire reconnaître comme êtres humains et comme citoyens. Être considéré comme un être humain, c'est le préalable indispensable à l'exercice des droits fondamentaux, et la sensibilisation aux droits humains représente la première étape pour vaincre la pauvreté. Lorsque les gens sont informés de leurs droits fondamentaux, ils découvrent qu'ils sont les acteurs principaux de leur propre devenir et cessent de se contenter des déchets laissés par les autres. Ils commencent à participer à la vie politique, font valoir leurs droits et demandent des comptes à ceux qui détiennent le pouvoir.

La population doit comprendre qu'elle gagne en puissance dès qu'elle s'organise sur le plan social et politique. La toute première chose que les personnes vivant dans la pauvreté apprennent, c'est que l'accès aux droits et services fondamentaux découle de la capacité de chaque groupe humain à s'organiser et à se mobiliser. Il faut également valoriser le rôle joué par les femmes. En général, plus elles sont sensibilisées à leurs droits, plus elles se mobilisent et s'impliquent dans des actions et des projets sociaux bénéfiques à la communauté toute entière. →



© Amnesty International



© Genna Naccache

Q Quel message souhaiteriez-vous faire passer aux États présents en septembre au sommet sur les Objectifs du millénaire pour le développement ?

R Je voudrais leur dire de s'efforcer d'appliquer les traités internationaux relatifs aux droits humains qu'ils ont signés et de s'attaquer de front aux causes structurelles de la pauvreté mondiale, qui résident dans notre système économique mondial actuel. Nous avons un besoin urgent d'un nouveau modèle économique qui reposerait sur le respect des droits humains, des relations commerciales multilatérales justes et la protection de l'environnement. Des politiques de réalisation des droits humains et d'élimination de la pauvreté, notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé, du logement, de la redistribution des revenus, de l'égalité de genre et de l'égalité raciale, doivent être instaurées et se voir dotées de budgets par voie législative.

Q Avez-vous un message pour nos lecteurs ?

R Les droits humains universels et indivisibles représentent le seul moyen d'intégrer au processus des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) les groupes marginalisés ou délaissés. Une grande partie de la population mondiale (les personnes les plus pauvres dans tous les pays ainsi que les pays les plus pauvres) n'a pas encore été touchée par les efforts déployés pour atteindre les OMD. En 2015, environ 1,4 milliard de personnes vivront dans des bidonvilles. Nous n'avons donc pas affaire à des groupes « minoritaires ». Des millions de personnes sans abri et sans terre, ce n'est pas une minorité. Elles ne peuvent être ignorées. Une approche holistique des droits humains favoriserait des débats visant à définir un nouvel ordre économique et politique mondial fondé sur des valeurs sociales. Il s'agit là du seul moyen de venir à bout de la pauvreté,

À São Paulo ou à Rio de Janeiro, au Brésil, les habitants des favelas sont pris en tenaille entre la domination des bandes criminelles armées et les opérations de la police, menées à la manière d'une intervention militaire violente. Ils sont souvent forcés de quitter leur domicile lors d'affrontements entre policiers et malfaiteurs, car toute la population est alors mise en danger.

de la famine et de la maladie, et de continuer à vivre ensemble sur cette Terre aux ressources limitées. Une tâche de cette ampleur implique une action collective qui devra se poursuivre bien après 2015.

NOTRE POSITION SUR L'INTERDICTION DU PORT DU VOILE INTÉGRAL

AMNESTY INTERNATIONAL EST OPPOSÉE À L'INTERDICTION TOTALE DU PORT DU VOILE INTÉGRAL. LE FIL EXPLIQUE POURQUOI ET REVIENT SUR CERTAINS ASPECTS ESSENTIELS EN TERMES DE DROITS HUMAINS.

Au cours des derniers mois, la Belgique, la France, la province canadienne du Québec et plusieurs municipalités espagnoles se sont engagées dans une démarche d'interdiction du port du voile intégral dans les lieux publics ou dans les locaux affectés aux services publics. D'autres pays décideront fort probablement à leur tour d'appliquer des mesures similaires.

En s'opposant à cette interdiction, Amnesty International adopte une position contraire à l'opinion générale, ce qu'il lui est déjà arrivé de faire. Pour quelle raison ?

Le droit international relatif aux droits humains et, dans le cas présent, les droits à la liberté d'expression et de religion constituent notre point de départ. En règle générale, les personnes doivent être libres de choisir ce qu'elles souhaitent ou non porter. C'est la raison pour laquelle Amnesty International désapprouve les codes vestimentaires obligatoires en Iran et en Arabie saoudite tout aussi fermement que les réglementations mises en place par l'État dans d'autres pays pour interdire le port de certains types de vêtements.

Les droits à la liberté d'expression et à la pratique d'une religion ne sont pas des droits absolus. Ils peuvent en effet être limités lorsque cela s'avère manifestement nécessaire dans l'intérêt de la sécurité publique ou pour protéger l'ordre public, la santé et la moralité publiques, ou encore les droits d'autrui. Il apparaît toutefois que l'interdiction totale du voile intégral ne correspond à aucun de ces objectifs.

LES DROITS DES FEMMES NE SONT PAS PROTÉGÉS

Selon l'un des principaux arguments avancés pour défendre l'interdiction du voile, cette interdiction permet de garantir l'égalité entre hommes et femmes et protège les femmes en leur évitant des pressions qui les obligerait à porter le voile intégral chez elles ou dans leur quartier. Ceux qui tiennent ce discours appartiennent parfois à des mouvements de défense des droits humains et des droits des femmes.

Il s'agit en effet de points importants, les États étant tenus de garantir l'exercice des droits à la liberté d'expression et de religion sans ingérence de tierces personnes, y compris les membres de la famille ou de l'entourage. Toutefois, les interdictions totales n'assurent pas cette garantie. Même si l'on protège quelques femmes en évitant que leurs proches ne les obligent à porter un voile intégral, cela ne justifie pas que l'on interdise à d'autres de le porter, si tel est leur souhait. Il existe en outre un risque que les femmes qui portent actuellement un voile intégral ne restent enfermées chez elles et qu'elles puissent moins facilement sortir pour aller travailler, étudier ou accéder aux services publics.

Les États feraient mieux de chercher à renforcer les mesures destinées à combattre les discriminations infligées aux musulmanes tant dans le milieu où elles vivent que dans l'ensemble de la société. Ils devraient s'attacher à renforcer le pouvoir d'action des femmes afin qu'elles puissent faire leurs propres choix, plutôt que de restreindre la gamme des choix qui s'offrent à elles.

LES PRÉOCCUPATIONS LIÉES À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Certains affirment qu'il est nécessaire d'interdire totalement le voile intégral pour des raisons de sécurité publique. Les préoccupations en matière de sécurité sont légitimes, mais on peut y répondre en prévoyant des mesures interdisant de se couvrir complètement le visage dans certains lieux à haut risque, ou en imposant aux personnes de montrer leur visage aux représentants de l'État lorsque cela est jugé nécessaire, notamment au cours d'un contrôle d'identité. La loi permet déjà de procéder de la sorte dans la plupart des pays.

Le succès dans l'opinion de ces mesures dites « anti-burqa » est lié en particulier à l'idée que le voile intégral est contraire aux traditions et aux valeurs occidentales. Le droit international relatif



Une femme au Mesnil-Saint-Denis, en France (janvier 2010).

aux droits humains est toutefois sans ambiguïté sur ce point : la désapprobation ou le sentiment de gêne d'une partie de la population, même s'il s'agit d'une majorité, ne peut en aucun cas constituer une raison légitime de limiter la liberté d'expression ou de religion d'autres personnes.

La volonté des sociétés et des gouvernements occidentaux d'instaurer de telles interdictions révèle une attitude inquiétante envers les droits humains en général. Lorsque la jouissance d'un droit par une minorité est soumise à un vote populaire ou parlementaire, il cesse tout simplement d'être un droit pour se transformer en un privilège. La jouissance de ce privilège dépend ensuite de l'approbation ou du bon vouloir de la majorité.

Cette dévaluation des droits réduits à des privilèges ébranle les fondements du système de défense des droits humains. Toutes les personnes qui sont attachées à l'intégrité de ce système doivent donc s'opposer fermement à cette interdiction.

JAMAIS ILS N'ABANDONNERONT

DANS LE MONDE ENTIER, DES MILLIERS DE FAMILLES ATTENDENT TOUJOURS DE SAVOIR CE QU'IL EST ADVENU DES LEURS, FILS OU ÉPOUSES, FRÈRES OU FILLES. NE POUVANT NI PLEURER LEURS MORTS NI REPRENDRE LE FIL DE LEUR VIE, ELLES SE BATTENT TOUJOURS POUR QUE JUSTICE SOIT FAITE.

Les proches de Sanjiv Kumar Karna l'ont vu pour la dernière fois le 8 octobre 2003. Lors d'un pique-nique à Janakpur, dans le district de Dhanusha (Népal), 25 à 30 personnes, militaires ou policiers, ont, selon des témoins, frappé et appréhendé cet étudiant et 10 de ses compagnons. Toujours selon les témoins, les policiers les ont emmenés ensuite pour les interroger. Six personnes ont plus tard été remises en liberté, mais on est resté sans nouvelles de Sanjiv et de quatre de ses amis (Durgesh Kumar Labh, Pramod Narayan Mandal, Shailendra Yadav et Jitendra Jha). Sanjiv Kumar Karna aurait été arrêté parce qu'il s'intéressait à la politique étudiante. Il avait en effet fait partie d'un syndicat étudiant proche du Parti communiste népalais (PCN) maoïste à l'époque où ce mouvement avait organisé une insurrection armée contre le gouvernement. Les proches de Sanjiv Kumar Karna ont porté plainte auprès des autorités ; on leur a affirmé à plusieurs reprises que des enquêtes étaient en cours et qu'ils seraient tenus informés de leurs conclusions. Près de sept ans plus tard, pourtant, personne n'a encore été arrêté ni jugé.

En 2006, l'armée a nié toute implication dans cette affaire. Selon elle, les cinq personnes en question ont été tuées lors d'une « intervention policière » le jour de leur arrestation. Mais la police dément les affirmations de l'armée et dit ne pas être impliquée.

Jai Kishore Labh, le père de Sanjiv, a cherché sans relâche à connaître la vérité sur le sort de son fils.

Il a utilisé ses compétences de juriste pour s'efforcer d'obtenir justice, tant dans le pays que sur le plan international. Jai Kishore, qui était parvenu à rassembler des éléments précieux, jouait un rôle déterminant dans la campagne. Il est malheureusement décédé d'une crise cardiaque le 17 avril de cette année, laissant une épouse et un fils, plus jeune que Sanjiv.

« Mon mari n'a jamais cessé de pousser le gouvernement à agir, souligne Bimala Labh, sa veuve. Certes, il se demandait si justice serait faite de son vivant, mais il n'a jamais baissé les bras et nous suivrons son exemple. Les responsables croient que nous allons renoncer, que l'argent pourra nous faire taire, mais ce n'est pas d'indemnisation qu'il s'agit. Ce que nous voulons, c'est voir châtier les auteurs de ce crime. »

Amnesty International se bat toujours pour que cette famille obtienne justice et pour qu'une enquête indépendante et approfondie soit menée sur la disparition de Sanjiv Kumar Karna et de ses amis, des exhumations devant notamment être pratiquées en un lieu où plusieurs corps ont peut-être été enterrés à l'époque où les cinq hommes ont été interpellés.

DE FAUSSES PROMESSES

On ne connaîtra probablement jamais le nombre exact de personnes qui ont

disparu au cours du conflit qui a opposé pendant 10 ans les forces de sécurité népalaises à la branche armée du PCN maoïste. Amnesty International a maintes fois exprimé son inquiétude devant les disparitions forcées imputables aux deux parties qui s'opposent depuis 1996 au Népal. En 2003 et 2004, le Népal a enregistré le nombre de disparitions le plus élevé au monde.

En juin 2007, la Commission nationale des droits humains du Népal a indiqué que l'on ignorait ce qu'il était advenu de 839 personnes qui auraient été victimes de disparitions forcées. Les enquêtes peu nombreuses menées par la police sur certains cas de disparitions forcées, par exemple celle de Sanjiv Kumar Karna, ne progressent pas. À ce jour, personne n'a été traduit devant un tribunal civil. Les familles des victimes ne connaissent toujours pas la vérité sur la disparition de leurs proches, elles n'ont pas obtenu justice et n'ont pas reçu de réparations.

À la suite du cessez-le-feu bilatéral en mai 2006, la nouvelle coalition gouvernementale et le PCN maoïste se sont engagés à respecter les droits humains en concluant un ensemble d'accords, le plus important d'entre eux étant l'Accord de paix global signé en novembre 2006. Ce dernier comprenait un engagement à communiquer dans un délai de 60 jours des informations sur le sort des victimes de disparitions forcées qui, à ce jour, n'a jamais été tenu. De même,

bien qu'elles aient fait l'objet d'une proposition de loi, ni la Commission d'enquête sur les disparitions ni la Commission vérité et réconciliation n'ont encore été créées.

UN BONHEUR VOLÉ

On reste sans nouvelles de milliers de victimes de disparitions forcées dans le monde entier. Des femmes et des hommes disparaissent, emmenés par des agents de l'État ou des groupes qui agissent avec son soutien direct ou indirect pour réduire les dissidents au silence, éliminer toute opposition politique ou s'en prendre simplement à quiconque appartient à tel ou tel groupe ethnique ou religieux. Les personnes qui disparaissent sont soustraites à la protection de la loi. Nombre d'entre elles sont torturées. Nombre d'entre elles sont tuées. Leurs proches souhaitent à tout prix savoir ce qu'elles sont devenues et obtenir justice.

En Libye, au cours des dernières décennies, des milliers de personnes ont disparu ou ont été tuées par des agents de l'État, laissant des familles qui ignorent tout de leur sort. Il s'agit notamment d'environ 1 200 détenus que les autorités libyennes auraient exécutés de manière extrajudiciaire le 29 juin 1996 à la suite d'une mutinerie provoquée par les conditions de détention effroyables dans la prison d'Abou Salim, à Tripoli.

Arrêtés à des dates diverses et à compter de 1989 et incarcérés



© Libyan Human Rights Solidarity

À Benghazi (Libye), des familles réclament la vérité et la justice en brandissant le portrait de leurs proches tués en 1996 dans la prison d'Abou Salim.

qu'elles se trouvaient aux mains des forces de sécurité, et aucun auteur présumé des faits n'a été poursuivi en justice. Certains d'entre eux occuperaient même toujours des fonctions officielles.

AGISSEZ

Veillez signer et envoyer une carte de solidarité à Bimala Labh, la mère de Sanjiv Kumar Karna.

La carte est rédigée en népal.
En voici la traduction :

Recto de la carte postale :

« *Jai Kishore n'a pas abandonné.
Nous n'abandonnerons pas non plus.* »

Verso de la carte postale :

« *J'affirme ma solidarité.* »

« *Chère Bimala,
La campagne menée par votre mari Jai Kishore pour que justice soit rendue a été admirable et très précieuse, non seulement face à la disparition de votre fils, Sanjiv Kumar Karna, mais aussi en ce qui concerne les centaines d'affaires liées à la situation de conflit au Népal et restées impunies. Les membres d'Amnesty International vous présentent leurs condoléances, à vous et vos proches. Votre mari et votre fils ne seront jamais oubliés. Les membres d'Amnesty International continueront à vous soutenir, vous et votre campagne pour obtenir vérité, justice et réparation.
Cordialement,* »

Veillez également envoyer une carte postale signée (voir l'encart) au secrétaire du Comité populaire pour la justice libyen, en lui demandant instamment que les responsabilités soient pleinement établies en ce qui concerne les disparitions forcées des détenus de la prison d'Abou Salim.

Le 30 août 2010 sera la Journée internationale des personnes disparues

illégalement sans inculpation ni procès, ou lors de procès contraires aux règles d'équité les plus élémentaires, ces détenus n'avaient pas revu leurs familles et n'avaient pas été autorisés à s'entretenir avec des avocats. Avant les événements, les autorités refusaient de donner de leurs nouvelles ou d'indiquer où ils se trouvaient ; après juin 1996, elles ont nié que des détenus aient été tués. De nombreuses familles, croyant leurs proches toujours vivants, ont continué à déposer de la nourriture et des vêtements devant les portes de la prison jusqu'au début des années 2000.

Mohamed Hamil avait trois frères qui ont perdu la vie en détention : Khaled, Saleh et Sanoussi Hamil. Deux d'entre eux sont morts dans la prison d'Abou Salim en 1996, le troisième dans un centre de détention situé à Benghazi. Les trois hommes ont été coupés de tout contact avec le monde extérieur pendant la durée de leur incarcération, entre 1995 et 1998. La famille a dû attendre mars 2009 pour que les autorités confirment officiellement que les trois frères étaient décédés. Aucune information n'a été communiquée sur les circonstances de leur mort. « Elles [les autorités libyennes] ont volé le bonheur de toute une famille » a déclaré Mohamed Hamil.

Huit ans après les événements, les autorités ont enfin reconnu officiellement que des troubles avaient eu lieu au sein de la prison d'Abou Salim mais, à ce jour, aucune promesse d'enquêter sur les faits n'a été tenue.

LES FAMILLES REFUSENT D'OUBLIER

Les familles des victimes des homicides de la prison d'Abou Salim, après avoir souffert en silence et seules pendant plus de dix ans, ont commencé à exprimer publiquement leurs exigences. Un tribunal de Benghazi a statué que les autorités devaient donner des précisions sur le sort de 33 personnes qui seraient mortes pendant leur détention aux mains des forces de sécurité libyennes. Un Comité d'aide aux familles des victimes d'Abou Salim a été créé à Benghazi, mais les autorités ont refusé de l'enregistrer.

Des manifestations sont régulièrement organisées à Benghazi par les familles qui cherchent à obtenir justice et veulent savoir où sont enterrés leurs proches. Elles insistent sur le fait qu'elles n'accepteront une compensation financière que lorsqu'elles auront reçu des réponses à leurs questions. « Tout ce que nous

voulons, c'est pouvoir vivre en sécurité, avoir une vie stable, avec un peu de dignité » a déclaré un membre du Comité d'aide aux familles des victimes d'Abou Salim à Benghazi. « Un homme est enlevé chez lui, au travail, dans la rue, et pendant des années sa mère, son épouse, ses enfants souffrent. »

Si les autorités libyennes tolèrent généralement ce genre de manifestations, certains participants ont été harcelés, menacés, voire arrêtés. En mars 2009, cinq membres du Comité d'aide aux familles des victimes d'Abou Salim à Benghazi ont été arrêtés et se sont vu interdire toute relation avec le monde extérieur. Ils n'ont pu contacter ni leurs familles ni leurs avocats pendant plusieurs jours, après quoi ils ont été libérés sans inculpation. Le 21 mai 2009, les autorités ont empêché deux délégués d'Amnesty International d'embarquer à Tripoli sur un vol à destination de Benghazi.

Les autorités, plutôt que de répondre aux questions légitimes des familles, les ont tout d'abord ignorées avant d'essayer de les calmer en leur proposant une compensation financière. Certaines l'ont acceptée mais beaucoup d'autres l'ont refusée. Les autorités n'ont pas révélé la vérité sur le sort des milliers de personnes qui ont disparu ou sont mortes alors

ÉLECTIONS AU MYANMAR : RIEN NE DOIT ÊTRE LAISSÉ AU HASARD

Les élections nationales qui se tiendront au Myanmar en 2010 seront les premières depuis 20 ans. La date n'est pas encore fixée, mais il est déjà certain que le scrutin se déroulera dans un contexte de forte répression politique.

Une grande partie des 50 millions d'habitants du Myanmar vivent dans la pauvreté et sont victimes de violations persistantes des droits humains. Ceux qui expriment des opinions divergentes sont harcelés, arrêtés arbitrairement, torturés, emprisonnés et parfois même exécutés de façon extrajudiciaire. Les prisonniers politiques sont actuellement plus de 2 200.

Lors des dernières élections, en 1990, la Ligue nationale pour la démocratie (NLD) a remporté une victoire éclatante, mais le gouvernement militaire a ignoré les résultats et a arrêté de très nombreux militants de l'opposition. Depuis, cet épisode pèse sur la réputation du gouvernement sur le plan national et international. Aujourd'hui, il a l'occasion de tourner la page une bonne fois pour toutes.

Cependant, en juin, les partis politiques ont reçu l'interdiction de mener des activités de campagne susceptibles de « porter atteinte à la sécurité, à l'état de droit et à la paix sociale ». Cette disposition est si large

qu'elle permet d'ériger en infraction une activité politique pacifique. Depuis des décennies, le gouvernement utilise des lois sécuritaires aux formulations vagues pour réprimer l'opposition politique pacifique, et il est à craindre que les militants, surtout ceux des minorités ethniques et de la NLD, qui boycottent les élections, ne fassent l'objet d'une répression accrue à l'approche du scrutin.

Le gouvernement du Myanmar doit mettre fin à la répression contre les militants. Le peuple doit pouvoir exercer ses droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association pendant toute la période électorale et au-delà.

AGISSEZ

La communauté internationale a un rôle essentiel à jouer, en particulier les pays voisins du Myanmar au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Demandez au Viêt-Nam, qui préside l'ANASE, de travailler avec les autres États membres pour faire pression sur le Myanmar afin qu'il libère immédiatement et sans condition tous les prisonniers d'opinion et permette à tous ses ressortissants d'exercer leur liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association pendant et après les élections.

Envoyez vos appels à :

H.E. Dr Pham Gia Khiem
Deputy Prime Minister
and Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
1 Ton That Dam Street
Ba Dinh District, Ha Noi, Viêt-Nam
Fax : (84-4) 3 823 1872
Courrier électronique : bc.mfa@mfa.gov.vn
Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,

GÉORGIE : IL EST TEMPS DE METTRE FIN À LA CRISE DU DÉPLACEMENT

Environ 250 personnes déplacées vivent dans un bâtiment délabré à Zougidi, une ville de Géorgie. Il s'agit d'une ancienne imprimerie, sans eau courante, alors quand l'installation électrique a pris feu, on a dû aller chercher de l'eau au puits voisin pour éviter la catastrophe. Le bâtiment, qui n'a que deux toilettes, est en si mauvais état que les autorités l'ont jugé trop délabré pour être réparé. Cependant, aucune autre solution d'hébergement n'a été proposée pour améliorer les conditions de vie de ses habitants.

Cet exemple est loin d'être unique. Environ 247 000 personnes, soit 6 % de la population du pays, sont ce que le droit international appelle des « personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ». La plupart ont été contraintes de partir de chez elles à la suite de l'effondrement de l'Union soviétique en 1991 et des conflits territoriaux qui ont suivi. Leur gouvernement manque à ses obligations envers elles depuis près de 20 ans.

Nombre d'entre elles vivent en marge de la société, sans logement satisfaisant et avec peu de possibilités d'emploi et de scolarisation. Beaucoup survivent avec une allocation de 22 laris (9,50 euros) par mois. Les mauvaises conditions de vie et le manque d'accès aux soins compromettent aussi leur droit à la santé, et la plupart des personnes déplacées ont du mal à payer les frais médicaux – « L'assurance maladie ne sert à rien, à moins d'être mourant », a dit une femme à Amnesty International.

La guerre avec la Russie en août 2008 a été à l'origine de la dernière vague de déplacements en Géorgie, déracinant quelque 192 000 personnes. Environ 26 000 d'entre elles sont toujours déplacées. Cette vague a attiré l'attention du monde sur la crise dans ce pays, et le gouvernement géorgien a finalement reconnu son obligation de veiller au respect des droits de ces personnes. Il a relogé la plupart en août 2008 et a adopté un plan d'action pour les personnes déplacées.



© Amnesty International

Un homme devant son logement dans un centre collectif près de Gori, en Géorgie (mars 2010).

Cependant, après deux années d'aide financière internationale, la réalité quotidienne n'a pas changé pour une grande partie d'entre elles. Des milliers restent coincées dans des « centres collectifs » comme celui de Zougidi.

« C'est très difficile de rester ici à ne rien faire. Nous sommes si désœuvrés, a déclaré un couple âgé à Amnesty International dans un centre collectif de Tbilissi. Avant, nous avions un petit lopin de terre. Nous aurions pu cultiver notre jardin, sans avoir besoin de l'aide du gouvernement. » À Gori, une femme déplacée a dit à Amnesty International : « Je ne suis

plus jeune. Mais je devrais au moins pouvoir finir ma vie dans la dignité. » Il est temps que le gouvernement géorgien lui donne cette possibilité, à elle et à beaucoup d'autres.

AGISSEZ

Le rapport d'Amnesty International sur les droits économiques et sociaux des personnes déplacées en Géorgie est publié le 5 août.

AIDEZ-NOUS À ABOLIR LA PEINE CAPITALE AU GHANA

**ALORS QUE LE GHANA RÉVISE
SA CONSTITUTION, AMNESTY
INTERNATIONAL GHANA INVITE LES
LECTEURS DU FIL À SOUTENIR SA
CAMPAGNE CONTRE LA PEINE DE MORT.**

Douze hommes condamnés à mort avaient le regard fixé sur le canon d'un fusil. Chacun d'eux avait été déclaré coupable de vol à main armée ou de meurtre, des crimes graves qui appellent un châtement sévère. Pourtant, au moment où le peloton d'exécution a tiré et où les 12 corps se sont effondrés, un crime encore plus grave venait d'être commis.

Depuis ces 12 exécutions, ordonnées par le gouvernement ghanéen en juillet 1993, 17 ans se sont écoulés. Depuis, d'autres sentences de mort ont été prononcées mais, par le biais de grâces présidentielles, elles ont été soit commuées en peines de réclusion à vie, soit annulées. Selon les services pénitentiaires du Ghana, 99 prisonniers, dont deux femmes, attendent actuellement leur exécution.

Toute personne a droit à la vie. La peine de mort viole ce droit et représente une négation absolue des droits humains. Il s'agit d'un meurtre commis par l'État, avec préméditation et de sang-froid. Amnesty International s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances et sans exception, quelles que soient la nature du crime commis, les caractéristiques de son auteur ou la méthode d'exécution utilisée.

Depuis de nombreuses années, AI Ghana fait campagne pour l'abolition de ce châtement odieux et c'est une occasion unique qui se présente aujourd'hui. Dans le cadre de la révision de la Constitution de 1992, actuellement en cours, le gouvernement a invité des groupes de la société civile et des Ghanéens à lui faire part de leurs suggestions. L'article 13 de la Constitution ghanéenne garantit le droit à la vie. Ce même article autorise toutefois l'État à exécuter ses citoyens « en application d'une peine prononcée par un tribunal pour une infraction pénale dont ils ont été reconnus coupables aux termes des lois du Ghana ».

Amnesty International engage instamment le président John Evans Atta Mills et le parlement ghanéen à abolir la peine de mort au plus tôt.

LE MOMENT EST VENU

La peine de mort a force de loi au Ghana depuis l'adoption de la *common law* britannique en 1874, mais depuis 1993 le pays respecte un moratoire de facto. Elle est cependant toujours retenue pour le vol à main armée, la trahison et le meurtre avec circonstances aggravantes. Même si la peine de mort n'est pas appliquée, sa menace pèse toujours sur les citoyens ghanéens. « La peine de mort fait toujours partie de notre législation parce qu'elle permet au gouvernement de paraître impitoyable avec les criminels », dit Vincent Adzahlie-Mensah, président d'AI Ghana.

La politique non abolitionniste du Ghana est décalée par rapport au reste du monde. Au total 139 pays, soit plus des deux tiers des pays du globe, ont aboli la peine de mort dans leur législation ou en pratique. En 2007 et en 2008, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté des résolutions demandant un moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition de la peine capitale.

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a appelé à plusieurs reprises les États membres de l'Union africaine à abolir la peine de mort. Le Burundi et le Togo l'ont récemment abolie, ce qui témoigne du changement de mentalité qui est en train de s'opérer en Afrique de l'Ouest.

Le Ghana a été un précurseur de la défense des droits humains en Afrique. Sa politique concernant la peine de mort est une cruelle exception à cette tendance. Amnesty International invite le président Mills à abolir officiellement la peine de mort au Ghana.

AGISSEZ

AUX CÔTÉS D'AMNESTY INTERNATIONAL GHANA

Rejoignez-nous dans la défense des droits humains et priez le président du Ghana de prendre toutes les mesures nécessaires pour abolir la peine de mort et de voter en faveur d'une troisième résolution de l'Assemblée générale de l'ONU appelant à un moratoire sur cette peine, lors de sa présentation vers la fin de 2010.

Envoyez vos appels à :

President of the Republic of Ghana
H. E. Professor John Evans Atta Mills
Office of the President
PO Box 1627, The Castle, Osu, Accra, GHANA
Formule d'appel : Monsieur le Président

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.amnestyghana.org

Des élèves d'une école secondaire manifestent contre les exécutions et demandent l'abolition de la peine de mort dans la législation, dans le cadre de la campagne d'Amnesty International Ghana. Accra, Ghana (juin 2010).



LE SAVIEZ-VOUS ?

LE MILITANTISME EN LIGNE – PLUS FACILE QUE JAMAIS

Ça y est, le nouveau Centre des militants d'Amnesty International a été activé. Vous le trouverez sur notre site. Signez des pétitions en ligne, utilisez d'autres outils d'action militante et découvrez quels appels donnent de bons résultats et dans quels domaines on a vraiment besoin de vous. Vous pouvez commencer tout de suite – rendez-vous sur : www.amnesty.org/fr/activism-center

JUSTICE POUR LES VICTIMES DE DISPARITIONS FORCÉES AU SOUDAN

Le 10 mai 2008, des membres du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), groupe d'opposition armé du Darfour, ont attaqué la ville d'Omdurman, près de la capitale, Khartoum. Les forces de sécurité soudanaises ont arrêté cette offensive quelques heures plus tard. Plus de 200 personnes ont été tuées. Dans les semaines qui ont suivi, le Service national de la sûreté et du renseignement a arrêté des centaines de personnes originaires du Darfour.

Parmi elles se trouvait le journaliste soudanais Al Ghali Yahya Shegifat. Il a été incarcéré le 14 mai 2008 et détenu au départ avec environ 150 autres personnes. Pendant sa détention, il a été privé de sommeil et il n'avait qu'un accès limité aux toilettes. Au début, les autorités interrogeaient les détenus régulièrement et leur interdisaient de se parler.

Jusqu'à sa libération le 22 juillet 2008, Al Ghali Yahya Shegifat n'a pu avoir de contacts ni avec ses avocats, ni avec sa famille. D'autres familles de détenus ne savent toujours pas où se trouvent leurs proches car on est sans nouvelles de beaucoup des personnes arrêtées. Amnesty International les considère comme des victimes de disparitions forcées.

En avril 2010, le gouvernement a annoncé avoir identifié et enterré les

corps de 108 combattants présumés du MJE tués, selon lui, pendant l'attaque sur Omdurman. Il a nié détenir d'autres prisonniers.

L'utilisation de la détention au secret et de lieux de détention secrets est depuis longtemps une pratique courante au Soudan. Dans les années 1990, les prisonniers politiques, les étudiants et les défenseurs des droits humains étaient souvent détenus pendant de longues périodes dans des lieux de détention non officiels, appelés « maisons fantômes », où ils ne pouvaient contacter ni un avocat ni un médecin, ni leur famille.

En juillet 2009, le Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires a demandé l'autorisation de se rendre au Soudan, mais, comme lors de toutes ses précédentes demandes, il s'est heurté à un refus.

AGISSEZ

Signez la carte postale de l'encart et envoyez-la pour demander au gouvernement soudanais de révéler où et dans quel état de santé se trouvent toutes les victimes de disparitions forcées au Soudan.

À Paris, des membres d'Amnesty International France protestent contre les violations des droits humains en Russie (juin 2010).





© Pierre-Yves Brunaud

LES CAMPAGNES D'AMNESTY INTERNATIONAL S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE, LA LIBERTÉ ET LA DIGNITÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

- Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

NOM

ADRESSE

PAYS

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

www.amnesty.org

Veillez retourner ce formulaire au bureau d'Amnesty International de votre pays.

Vous trouverez la liste complète des bureaux de l'organisation dans le monde à l'adresse ci-dessous :
www.amnesty.org/fr/worldwide-sites

S'il n'existe aucun bureau d'Amnesty International dans votre pays, vous pouvez adhérer en tant que membre international et rejoindre la communauté en ligne des membres internationaux.

Pour ce faire, rendez-vous à l'adresse suivante : www.amnesty.org/fr/join où vous aurez la possibilité de consulter des informations relatives à l'adhésion et de vous inscrire en ligne (en anglais, arabe, espagnol et français).

Ou bien écrivez à cette adresse :
Online Communities Team, Amnesty International, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

Pour devenir membre international, vous devez vous engager à respecter le Code de conduite des membres internationaux. Ce Code est disponible (en anglais, arabe, espagnol et français) à l'adresse suivante : www.amnesty.org/fr/code-of-conduct



**« DES MILLIONS
DE PERSONNES
SANS ABRI ET
SANS TERRE NE
PEUVENT ÊTRE
IGNORÉES. »**

VALDÊNIA A. PAULINO LANFRANCHI

À PROPOS DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



GUATEMALA

CLAUDINA VELÁSQUEZ

« S'IL VOUS PLAÎT,
NE VOUS LASSEZ
PAS, NE NOUS
OUBLIEZ PAS »



© DR

En août 2005, Claudina Velásquez, étudiante de 19 ans qui se destinait à devenir avocate, a été abattue. Amnesty International craint fortement que ceux qui l'ont tuée n'échappent définitivement à la justice en raison de carences apparentes dans l'enquête sur ce meurtre.

Aucun test n'a été pratiqué sur les principaux suspects pour déterminer s'ils avaient utilisé une arme à feu. Des éléments de preuve essentiels ont probablement été perdus et des témoins éventuels n'ont toujours pas été interrogés.

Au Guatemala, un grand nombre d'affaires similaires sont classées faute de preuves, en raison de la faiblesse des enquêtes menées. Les familles qui demandent de l'aide aux autorités sont souvent en butte à l'indifférence et à la discrimination. Le nombre d'homicides commis contre des femmes au Guatemala ne cesse

pourtant d'augmenter : selon les chiffres officiels, 717 femmes auraient été tuées en 2009, soit plus que l'année précédente.

En 2009, Jorge, le père de Claudina Velásquez, a remercié les membres d'Amnesty International pour leur soutien : « Merci, merci beaucoup pour votre immense gentillesse... merci de votre soutien constant et inconditionnel à notre quête de justice, pour Claudina, pour nous et pour le Guatemala... S'il vous plaît, ne vous laissez pas, ne nous oubliez pas, gardez-nous toujours dans vos cœurs, dans vos esprits, et ne cessez pas d'écrire. Sans votre aide, nous ne pourrions continuer à mener cette lutte qui semble sans fin. »

Veillez écrire au président Álvaro Colom Caballeros en lui demandant quelles mesures ont été prises pour que l'enquête portant sur le

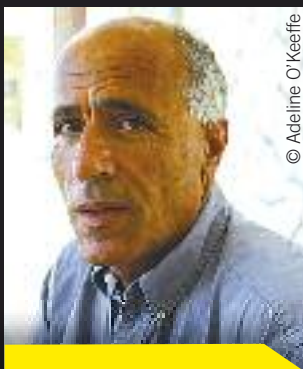
meurtre de Claudina Velásquez soit menée de façon coordonnée, efficace et exhaustive, afin que les responsables soient traduits en justice sans délai. Demandez également quelles mesures ont été prises pour enquêter sur de nouvelles pistes et pour interroger des témoins éventuels. Envoyez vos appels à l'adresse suivante :

Presidente Álvaro Colom Caballeros
Presidente de la República de Guatemala
Casa Presidencial, 6a. Avenida, 4-18 Zona 1.
Guatemala City
Guatemala
Fax : +502 2383 8390
Formule d'appel : Estimado Sr. Presidente

ISRAËL ET TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS

MORDECHAI VANUNU

UN LANCEUR
D'ALERTE DE
NOUVEAU
INCARCÉRÉ



© Adeline O'Keefe

Mordechai Vanunu a été condamné à trois mois de prison à compter du 23 mai 2010. Il avait déjà purgé une peine de 18 ans pour avoir divulgué des informations sur le programme nucléaire secret d'Israël. Ancien technicien dans une centrale nucléaire située près de Dimona, en Israël, Mordechai Vanunu a été enlevé en 1986 à Rome par des agents du Mossad (Service de renseignement israélien) après avoir communiqué au Sunday Times, hebdomadaire britannique, des révélations sur l'arsenal nucléaire israélien.

Il a ensuite été jugé et condamné à 18 ans d'emprisonnement. Pendant les 11 premières années de sa peine, il a été placé à l'isolement. Lors de sa libération en 2004, les autorités israéliennes ont restreint ses droits à la liberté d'expression, d'association et de mouvement. Il lui est interdit de communiquer avec des étrangers, y compris des journalistes. Il ne peut

quitter Israël, ne doit s'approcher ni des ambassades étrangères ni des frontières ni des ports, et doit informer la police de tout changement de domicile. Il a été renvoyé en prison pour avoir enfreint ces restrictions et parlé à des étrangers. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, puisqu'il est incarcéré pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et d'association.

Les autorités israéliennes assurent qu'il faut restreindre sa liberté pour l'empêcher de divulguer d'autres secrets sur le programme nucléaire israélien. Mordechai Vanunu a toutefois précisé à plusieurs reprises qu'il avait révélé en 1986 tout ce qu'il savait sur l'arsenal nucléaire israélien et ne possédait pas d'informations supplémentaires. Cela fait 25 ans qu'il ne travaille plus dans le domaine du programme nucléaire israélien.

Veillez écrire aux autorités en leur demandant de libérer Mordechai Vanunu immédiatement et sans condition et de lever les restrictions qui lui sont imposées.

Envoyez vos appels à :

Benjamin Netanyahu
Prime Minister
Office of the Prime Minister
3 Kaplan Street
Hakiryia
Jerusalem 91950
Israël
Fax : +972 2 566 4838, +972 2 6496659
Courriel : bnetanyahu@knesset.gov.il
Formule d'appel : Monsieur le Premier ministre,

LIBYE/ÉGYPTE

EZZAT YOUSSEF AL MAQRIF ET JABALLAH MATAR

MEMBRES DE
L'OPPOSITION
VICTIMES DE
DISPARITION
FORCÉE



© DR

Ezzat Youssef al Maqrif (à gauche) et Jaballah Hamed Matar ont disparu au Caire, en Égypte, en mars 1990. Tous deux étaient des membres de premier plan d'un groupe d'opposition libyen, le Front national de salut de la Libye. Ils auraient été remis aux autorités libyennes par leurs homologues égyptiens. Ces cas illustrent la pratique courante consistant à faire disparaître de force des ressortissants libyens soupçonnés d'être des opposants politiques.

« Le silence et l'incertitude concernant le sort de mon père ont parfois été à la limite du supportable, a souligné Hisham Matar, fils de Jaballah Matar. Je remercie les membres d'Amnesty et je les encourage à poursuivre leur action. »

Veillez écrire aux autorités libyennes en demandant que des enquêtes exhaustives,

impartiales et indépendantes soient menées sur les disparitions forcées de Jaballah Matar et Ezzat Youssef al Maqrif et que les responsables présumés soient traduits en justice. Demandez également que leurs familles soient informées du sort réservé aux deux hommes et qu'une réparation appropriée leur soit accordée. Envoyez vos appels à :

His Excellency Mustafa Muhammad Abdeljalil
Secretary of the General People's Committee for Justice
Secretariat of the General People's Committee for Justice
Tripoli, Libye
Fax : +218 21 4805427
Courriel : secretary@aladel.gov.ly

Exhortez également les autorités égyptiennes à mener des enquêtes exhaustives, impartiales et indépendantes sur les disparitions forcées de Libyens en Égypte et à en rendre publiques les conclusions. Tout représentant de l'État ou citoyen égyptien impliqué dans la disparition forcée de Libyens en Égypte doit être traduit en justice. Envoyez vos appels au procureur général :

Prosecutor General
Counsellor Abd El-Megeed Mahmoud
Dar al-Qadha al-'Ali
Ramses Street, Cairo, Égypte
Fax : +20 22 577 4716
Courriel : abmahmoud@idsc.net.eg
Formule d'appel : Dear Counsellor, /
Monsieur le Procureur général,

DÉTENTION
SANS INCULPATION
NI JUGEMENT

Trois anciens membres des forces de sécurité de la République démocratique du Congo (RDC) sont incarcérés sans inculpation ni jugement dans un pays limitrophe, la République du Congo. Depuis mars 2004, la Direction centrale des renseignements militaires (DCRM) maintient en détention Germain Ndabamenya Etikilome, Médard Mabwaka Egbonde et Bosch Ndala Umba à Brazzaville, la capitale.

Les trois hommes disent s'être enfuis de la RDC pour ne pas être arrêtés par les autorités. Ils assurent avoir été accusés à tort d'avoir cherché à renverser le gouvernement de la RDC. Ils ont tous demandé l'asile à Brazzaville. Bosch Ndala Umba s'est vu accorder le statut de réfugié, les deux autres hommes sont toujours dans l'attente d'une décision.

Leur détention constitue une violation des obligations de la République du Congo aux termes de la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés (1951). Elle enfreint également le Code de procédure pénale congolais, qui prévoit qu'une personne soupçonnée d'une infraction doit être traduite devant une autorité judiciaire dans les 48 heures suivant son arrestation, puis inculpée ou bien libérée. Le Code prévoit également qu'une personne accusée doit être jugée dans les six mois suivant son arrestation. La détention inexpliquée et prolongée des trois hommes constitue une privation illégale de liberté.

Veuillez demander dans vos lettres la libération immédiate de Germain Ndabamenya Etikilome, Médard Mabwaka Egbonde et Bosch Ndala Umba. Envoyez vos appels à :

Son Excellence M. Denis Sassou Nguesso
Président de la République
Chef du Gouvernement
Présidence de la République
B.P. 2006, Brazzaville
République du Congo
Fax : +242 2 81 32 55
Formule d'appel : Monsieur le Président

BOSNIE-HERZÉGOVINE AVDO PALIĆ

END IMPUNITY
FOR ENFORCED
DISAPPEARANCE

Les restes du colonel Avdo Palić ont été identifiés en août 2009 par les autorités, huit ans après leur exhumation en novembre 2001 d'une fosse commune située dans la municipalité de Rogatica. Avdo Palić commandait durant la guerre l'Armée de la République de Bosnie-Herzégovine. Le 27 juillet 1995, des soldats de l'Armée serbe de Bosnie l'ont emmené de force alors qu'il se trouvait dans le cantonnement de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) à Žepa.

Tout en se félicitant de ce que les restes d'Avdo Palić ont pu être identifiés, Amnesty International est préoccupée par le temps qu'il a fallu aux autorités pour parvenir à ce résultat. L'organisation demande à ces dernières de prendre des mesures sérieuses pour que les responsables présumés de la disparition forcée

du colonel Avdo Palić soient traduits en justice. L'endroit où se trouvent quelque 10 000 à 12 000 personnes (le chiffre varie selon les estimations) ayant subi une disparition forcée pendant la guerre de Bosnie-Herzégovine, entre 1992 et 1995, reste inconnu à ce jour. En outre, quelque 3 000 corps localisés et exhumés n'ont toujours pas été identifiés.

Dans la plupart des cas, l'impunité est toujours en vigueur pour les disparitions forcées et d'autres crimes de guerre, et les familles des victimes se voient toujours refuser leur droit d'exercer un recours et d'obtenir réparation.

Veuillez écrire au procureur général de la Republika Srpska (la Bosnie-Herzégovine est composée de deux entités semi-autonomes : la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la

Republika Srpska) en l'informant de votre préoccupation devant l'impunité prolongée des auteurs présumés de disparitions forcées et d'autres violations des normes en matière de droits humains et du droit international humanitaire lors de la guerre en Bosnie-Herzégovine. Exprimez également votre préoccupation concernant l'absence de justice et de réparation pour les victimes et leurs proches.

Amor Bukić
Chief Prosecutor of Republika Srpska
Vladike Platona bb
78000 Banja Luka, Bosnie-Herzégovine
Fax : +387 51 316 168
Courriel : rjt@inecco.net
Formule d'appel :
Monsieur le Procureur général,

VIET NAM

THICH QUANG DO

UN MOINE EN
RÉSIDENTE
SURVEILLÉE

Thich Quang Do, un moine bouddhiste de 81 ans, éminent intellectuel et écrivain, a passé la plupart des 30 dernières années en résidence surveillée ou derrière les barreaux en raison de ses appels incessants à la liberté religieuse, au respect des droits humains et à la démocratie. Il est actuellement en résidence surveillée au monastère zen Thanh Minh, à Ho Chi Minh-Ville, où il est retenu depuis 2003. Il a été proposé neuf fois pour le prix Nobel de la paix. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion.

Thich Quang Do est le patriarche de l'Église bouddhique unifiée du Viêt-Nam (EBUV), interdite par les autorités en 1975 lors de l'instauration d'une nouvelle église bouddhique contrôlée par l'État. Depuis lors, les membres de l'EBUV ont à plusieurs reprises subi des actes de

répression liés à leurs activités pacifiques, y compris, parfois, en raison de leur participation à des projets d'aide sociale ou lorsqu'ils contestent les violations des droits humains commises par les autorités vietnamiennes.

En 1995, Thich Quang Do a été arrêté alors qu'il portait secours aux victimes des inondations dans le delta du Mékong. Il a passé trois ans en prison avant d'être libéré à la suite de pressions internationales. En février 2001, il a rédigé son « Appel à la démocratie au Viêt-Nam », un plan en huit points pour un changement démocratique pacifique. Il a ensuite été de nouveau interpellé et condamné à deux ans de détention administrative. En octobre 2003, il a été arrêté alors qu'il rentrait à Ho Chi Minh-Ville après avoir assisté à une réunion de l'EBUV dans une autre province. Des responsables des

services de sécurité l'avaient alors informé qu'il avait été placé en détention administrative pour une durée indéterminée.

Veuillez écrire aux autorités vietnamiennes en demandant la libération immédiate et sans condition du prisonnier d'opinion Thich Quang Do, placé en résidence surveillée. Envoyez vos appels au Premier ministre :

Nguyen Tan Dung
Office of the Prime Minister
Hoang Hoa Tham
Ha Noi
Viêt-Nam
Fax : +8443 823 1872
Formule d'appel :
Monsieur le Premier ministre,



© IBIB



HOMICIDES DANS LA PRISON D'ABOU SALIM

JUSTICE POUR LES FAMILLES

AMNESTY INTERNATIONAL



FAITES PASSER L'INFORMATION, FAITES PASSER.

Les campagnes d'Amnesty International s'efforcent d'obtenir la justice, la liberté et la dignité pour tous et de mobiliser l'opinion publique pour un monde meilleur, que ce soit lors de conflits très médiatisés ou dans des endroits oubliés de la planète.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

- Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.
 - Adhrez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.
- ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX.**



जयकिशोरज्यू त्यसै
बस्नु भएको थिएन
हामी पनि त्यसै बस्दैनौ



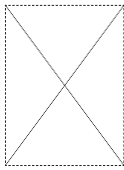
AMNESTY INTERNATIONAL

DROIT À LA JUSTICE

POUR LES VICTIMES DE DISPARITIONS FORCÉES AU SOUDAN

AMNESTY INTERNATIONAL





**His Excellency Mustafa Abdeljalil
Secretary of the General People's
Committee for Justice
Secretariat of the General People's
Committee for Justice
Tripoli
Libye**

Photo : À Benghazi (Libye), des familles réclament la vérité et la justice en brandissant le portrait de leurs proches tués en 1996 dans la prison d'Abou Salim. © Libyan Human Rights Solidarity Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. www.amnesty.org

Index : MDE 19/01/16/2010



**AMNESTY
INTERNATIONAL**

Excellence,

Les milliers de familles des victimes de la prison d'Abou Salim ont le droit de savoir pourquoi leurs proches ont été arrêtés, ont disparu, ont été persécutés et tués en juin 1996. Ces familles ont droit à des réponses, et les autorités libyennes leur doivent réparation pour les souffrances subies pendant les longues années passées à attendre de connaître enfin le sort de leurs proches.

Ces familles ne pourront faire leur deuil et continuer à vivre que lorsque leur souffrance aura été reconnue. Je vous engage donc à faire en sorte que des enquêtes impartiales, indépendantes et exhaustives soient menées immédiatement, que leurs conclusions soient rendues publiques et que les responsables présumés soient traduits en justice.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de ma haute considération.

Nom : _____
Adresse : _____
Courriel : _____

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



म ऐक्यवद्धता व्यक्त गर्दछु

प्रिय विमलाञ्जु,

तपाईंका श्रीमान् जयकिशोरज्यूले न्याय प्राप्तिको लागि गर्नुभएको अभियान, जुन तपाईंको छोरा सञ्जीवकुमार कर्णालाई बेपत्ता बनाइएको सन्दर्भमा मात्र नभई नेपालमा भएको इन्द्रका क्रममा विद्यमान दण्डहीनता अन्त्यका खातिर थियो, त्यो अभियान ज्यादै उत्तरेरणादायी र महत्त्वपूर्ण थियो । एमनेस्टी इन्टरनेसनलका हामी सदस्यहरू यस विशेष अवस्थामा तपाईं र तपाईंको परिवारयति हार्दिक समबद्धता व्यक्त गर्दछौं । तपाईंका श्रीमान् र छोरोलाई विभिन्न ठेगानाहरूमा राखेर अन्ततः एमनेस्टी इन्टरनेसनलका सदस्यहरू तपाईं र तपाईंको सत्य, न्याय र परिपूर्ण प्राप्तिका लागि आगामी दिनहरूमा गर्नुहुने अभियानमा निरन्तर मद्दत गर्नेछौं ।

हार्दिक शुभेच्छा सहित

नाम/Nom : _____
ठेगाना/Adresse : _____

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Excellence,

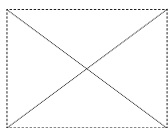
Je constate avec inquiétude que l'on reste toujours sans nouvelles de nombreuses personnes interpellées à l'issue de l'attaque de mai 2008 à Omdurman.

Je vous prie instamment de révéler le lieu où se trouvent toutes les victimes de disparitions forcées au Soudan ainsi que leur état de santé. Toutes ces personnes doivent être libérées, à moins qu'elles ne soient sans délai inculpées d'une infraction pénale reconnue et jugées lors d'un procès équitable, la peine capitale ne pouvant être requise contre elles.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de ma haute considération.

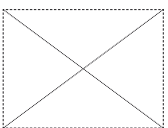
Nom : _____
Adresse : _____
Courriel : _____

Index : ASA 31/002/2010



**Amnesty International Nepal
PO Box 135
Amnesty Marga
Basantnagar
Balaju
Kathmandu
Nepal**

*Photo : Jai Kishore et Bimala Laha chez eux à Janakpur, au Népal.
© FBI
Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House,
1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. www.amnesty.org*



**President Omar Al Bashir
Office of the President
People's Palace
PO Box 281
Khartoum
Soudan**

FAITES PASSER L'INFORMATION, FAITES PASSER...

Vous trouverez la liste complète des bureaux de l'organisation dans le monde à l'adresse <http://www.amnesty.org/fr/worldwide-sites>
S'il n'existe pas de bureau d'Amnesty International dans votre pays, vous pouvez devenir membre international et rejoindre la communauté en ligne des membres internationaux. Vous trouverez sur www.amnesty.org/fr/join des informations sur l'adhésion en anglais, en arabe, en espagnol et en français.

Vous pouvez également écrire à :
Online Communities Team, Amnesty International, International Secretariat, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. www.amnesty.org

**ENSEMBLE,
NOUS POUVONS
FAIRE ENTENDRE
NOTRE VOIX**

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Index : AFR 54/027/2010

Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. www.amnesty.org